



PLAN LOCAL D'URBANISME

10U15

Rendu exécutoire
le



ANNEXES SANITAIRES

Date d'origine :
Janvier 2019

5

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du 13 juin 2018

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du 06 février 2019

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 39 04 61
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb), M. Louërat (Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise





PLAN LOCAL D'URBANISME

10U15

Rendu exécutoire
le



NOTICE SANITAIRE

Date d'origine :

Janvier 2019

5a

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du 13 juin 2018

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du 06 février 2019

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 39 04 61
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb), M. Louërat (Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise



AVERTISSEMENT

L'objet des annexes sanitaires est de faire le point sur les équipements d'alimentation en eau potable et d'assainissement, la collecte et le traitement des déchets ménagers. La défense incendie est également évoquée.

Ces annexes soulignent d'éventuelles insuffisances aussi bien quantitatives que qualitatives sur la situation sanitaire de la collectivité.

Elles sont l'occasion de proposer les diverses améliorations à apporter surtout en ce qui concerne les normes de qualité en matière sanitaire, par exemple qualité de l'eau de consommation, état de pollution des nappes, périmètres de protection des points d'eau.

Pour ce qui est de la création ou du renforcement d'équipements d'infrastructure, les annexes sanitaires permettent de définir les servitudes et les emplacements réservés.

La défense incendie est assurée par une réserve incendie de 120 m³ et 63 poteaux incendie alimentés par le réseau d'eau potable qui couvrent l'ensemble des secteurs urbanisés de la commune, exceptée l'enclave de Saaten-Union, la ferme de la Garenne et l'Abbaye de Saint-Rémy qui bénéficient de réserves individuelles. Des canalisations de 60mm à 250mm de diamètre alimentent ces poteaux incendie.

La défense incendie des écarts reste à améliorer, et en 2015, 4 poteaux incendies ont débit inférieur à 60 m³/h : rue de l'Église (n°256), rue Georges Hardvillers (face au n°179 et au n°347) et rue Gaston Paucelier. L'état de la défense incendie est dorénavant vérifiée par la Communauté de Communes du Pays Clermontois et des travaux sont prévus pour améliorer les poteaux non conformes et la défense des écarts. Les fiches techniques du SDIS et la liste des points d'eau sont jointes à la présente notice.

Pour la conformité de la défense incendie, il convient de se référer au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI), approuvé par arrêté préfectoral le 19 décembre 2016 et applicable à compter du 16 février 2017. Ce document est téléchargeable sur le site internet du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS60).

PREFET DE L'OISE

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Groupement Prévision
8 Avenue de l'Europe - ZAE Beauvais Tillé
BP 20870
60008 BEAUVAIS Cedex
Tel. : 03 44 84 20 81
Fax : 03 44 84 20 02
E-mail : service.prevision@sdis60.fr

Tillé, le 4 mai 2015

Affaire suivie par : M. le LT COPPIN
Réf. : SL.2015.175

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL ADJOINT DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'OISE

à

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de l'Oise
40 Rue Jean Racine
60000 BEAUVAIS

OBJET : Plan d'Occupation des Sols de la commune de : AGNETZ
Collecte des informations en vue du Porter à Connaissance

P.J. : 1 fiche technique.



Dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune d'AGNETZ, vous me demandez de vous fournir les informations utiles relevant de ma compétence.

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) est assurée par 64 points d'eau :

- 1 PI de 70 mm
- 62 PI de 100 mm dont 4 ayant un débit inférieur à 60 m³/h
- 1 réserve incendie.

Je vous transmets ces informations sous la forme d'une fiche technique. Celle-ci concerne essentiellement le réseau hydraulique et le réseau voirie selon le type de zone.

D'autre part, je souhaite que mes services soient associés à la révision du Plan d'Occupation des Sols.

Pour tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles, je vous demande de prendre contact avec le Service Prévision.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental Adjoint,



Colonel Pascal PAILLOT

Défense Incendie de la commune de AGNETZ

60007

AGNETZ

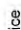

Légende



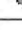



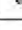




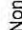


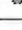
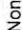






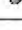




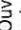


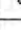



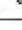



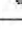



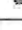



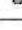



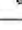















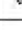



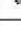



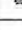



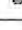









- * Etat
 * Anomalie
 * Visite
 * Accès
 * Indisponible
 * Avec anomalie
 * Non autorisée
 * Problématique
 -En service
 -Sans anomalie
 -Autorisée
 -Sans problème
 -Non conforme en service

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	* Etat	* Anomalie	* Accès	* Visite	Anomalies		Observations
00001	P100	Avenue St Germain de la Roque (Coté CFA)	100	100/2x070	✓	✓	✓	✓			
00002	P100	Avenue St Germain de la Roque (coté ARO)	250	100/2x070	✓	✓	✓	✓			
00003	P100	Avenue St Germain de la Roque (face Clermontel)	250	100/2x070	✓	✓	✓	✓			
00004	P100	rue des Buttes (coté Clermontel)	150	100/2x070	✓	✓	✓	✓			
00005	P100	Rue de l'église coté n°256	100	100/2x070	✗	✗	✓	✓			Non conforme : débit inférieur à 60 m3/h Végétation gênante
00006	P100	Rue des Marais face au n°104	125	100/2x070	✓	✓	✓	✓			
00008	P100	Ruelle de l'Eglise face à l'église	125	100/2x070	✓	✓	✓	✓			
00009	P100	Rue de la fontaine St léger face au n°85	125	100/2x070	✓	✓	✓	✓			
00010	P100	Rue de la fontaine st legers face au n°355	125	100/2x070	✓	✓	✓	✓			
00011	P100	Angle rue de la fontaine st leger et rue du 17 Juin 44	150	100/2x070	✓	✓	✓	✓			
00012	P100	81 allée du champs blanc	100	100/2x070	✓	✓	✓	✓			
00013	P100	rue Robert Weis face au 76	125	100/2x070	✓	✓	✓	✓			
00014	P100	383 rue Robert Weiss	125	100/2x070	✓	✓	✓	✓			
00015	P100	rue de la petite couture face au 161	100	100/2x070	✓	✓	✓	✓			
00016	P100	Rue des muids angle avenue philippe courtial	100	100/2x070	✓	✓	✓	✓			
00017	P100	avenue philippe courtial face au 713	200	100/2x070	✓	✓	✓	✓			
00018	P100	Angle rue philippe courtial et rue de la cannonière (ferme bernadico)	200	100/2x070	✓	✓	✓	✓			
00019	P100	rue du courtil	100	100/2x070	✓	✓	✓	✓			
00020	P100	rue de la cannonière angle rue du bosquet	150	100/2x070	✓	✓	✓	✓			

Défense Incendie de la commune de AGNETZ

Légende

- * Etat  * Anomalie  * Visite  * Accès 
 X -Indisponible  -Avec anomalies  -Non autorisée  -Problématique 
 -En service  -Sans anomalie  -Non conforme en service
 -Autorisée  -Sans problème

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie					Anomalies	Observations
					* Etat	* Anomalie	* Accès	* Visite		
00021	P100	47 rue andre demouy	100	100/2x070						
00022	P100	face au 277 rue henry lambert	100	100/2x070						
00023	P100	Rue georges hardivillers face au 179	100	100/2x070					Non conforme : débit inférieur à 60 m3/h	
00024	P100	face au 347 rue georges hardivillers	100	100/2x070					Non conforme : débit inférieur à 60 m3/h	
00025	P100	place des déportés face au 33	100	100/2x070						
00026	P100	rue charles morainvillers face au 185	100	100/2x070						
00027	P100	rue des sources	150	100/2x070					Ouverture point d'eau difficile volant mal vissé	poteaux proche du mur
00028	P100	rue de l'empire face au 593	125	100/2x070						
00029	P100	impasse de ramecourt face au 28	100	100/2x070						
00030	P100	36 rue de froissy	100	100/2x070						
00031	P100	rue de froissy face impasse poirier mulot	100	100/2x070						
00032	P100	71 impasse poirier mulot	100	100/2x070						
00033	P100	rue de froissy (ancienne gare de ronquerolles)	100	100/2x070						
00034	P100	49 rue de froissy	100	100/2x070						
00035	P100	239 rue bernard laurent	100	100/2x070						
00036	P100	442 rue bernard laurent	100	100/2x070						
00037	P100	rue marceau anselme angle rue du chauffour	100	100/2x070						
00038	P100	rue du pont roy face au 179	100	100/2x070						
00039	P100	401 rue du pont roy	060	100/2x070						
00040	P100	171 rue dorée	100	100/2x070						
00041	P070	impasse de la croix vert dans le centre de secours	100	100/2x070						
00042	P100	rue de la croix verte face caserne	100	100/2x070						

Défense Incendie de la commune de AGNETZ

Légende

* Etat
 * Anomalie
 * Visite
 * Accès

X -Indisponible
 -Avec anomalies
 -Non autorisée
 -Problématique

X -En service
 -Sans anomalie
 -Autorisée
 -Sans problème

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie					Anomalies	Observations
					* Etat	* Anomalie	* Accès	* Visite		
00043	P100	rue du pont de terre	200	100/2x070	✓	✓	✓	✓		
00044	P100	impasse de la croix verte face rue robert lavaliée	100	100/2x070	✓	✓	✓	✓		
00045	P100	impasse du parc	100	100/2x070	✓	✓	✓	✓		
00046	P100	rue marcel thomas	100	100/2x070	✓	✓	✓	✓		
00047	P100	rue gaston pauceller	100	100/2x070	X	X	✓	✓		
00048	P100	rue philippe courtial face au 341	200	100/2x070	✓	✓	✓	✓	Non conforme : débit inférieur à 60 m3/h	
00049	P100	impasse du prés à foulon	125	100/2x070	✓	✓	✓	✓		
00050	P100	rue de l'empire face au 267	125	100/2x070	✓	✓	✓	✓		
00051	P100	rue des raques face au 297	125	100/2x070	✓	✓	✓	✓		
00052	P100	rue J van lancker face au stade	150	100/2x070	✓	✓	✓	✓		
00053	P100	rue raymond benoist face 72	150	100/2x070	✓	✓	✓	✓		
00054	P100	avenue saint germain de la roque	200	100/2x070	✓	✓	✓	✓		
00055	P100	face au 260 rue andré demouy	150	100/2x070	✓	✓	✓	✓		
00056	P100	rue aurélien masse	150	100/2x070	✓	✓	✓	✓		
00057	P100	rue du bois d'agnetz	100	100/2x070	✓	✓	✓	✓		
00058	P100	rue des fermes de gicourt	100	100/2x070	✓	✓	✓	✓		
00059	P100	impasse des sablons	100	100/2x070	✓	✓	✓	✓		
00060	P100	Rue du champ Monette	100	100/2x070	✓	✓	✓	✓		
00061	P100	Rue des Buttes	100	070/2x100	✓	✓	✓	✓		
00062	P100	Rue des pâtis côté gauche 200 m avant le croisement de l'Avenue Philippe Courtial .	200	100/2x070	✓	X	✓	✓	Ouverture point d'eau difficile barrière de protection hors service et rendant gênante l'ouverture	

Défense Incendie de la commune de AGNETZ

Légende

- * Etat
- * Anomalie
- * Visite
- * Accès
- ✗ -Indisponible
- ✗ -Avec anomalies
- ✗ -Non autorisée
- ✗ -Problématique
- ✗ -En service
- ✗ -Sans anomalie
- ✗ -Autorisée
- ✗ -Sans problème
- ✗ -Non conforme en service

Réserves										Observations	
N°	Type	Adresse	Volume m3	m3 / h Ré-alim.	* Etat	* Anomalie	* Accès	* Visite	Anomalies		
00063	RES	Ferme de la Garenne Mr Corbière	120	-					Privé		

Légende

- * Etat
- * Anomalie
- * Visite
- * Accès
- ✗ -Indisponible
- ✗ -Avec anomalies
- ✗ -Non autorisée
- ✗ -Problématique
- ✗ -En service
- ✗ -Sans anomalie
- ✗ -Autorisée
- ✗ -Sans problème
- ✗ -Non conforme en service

Hydrants										Observations	
N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	* Etat	* Anomalie	* Accès	* Visite	Anomalies		
00064	P100	103 Avenue Philippe Courtial	200	100/2x070							
00065	P100	675 Rue du Pont Roy, Résidence du Moulin Bleu	200	100/2x070							

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La Communauté de Communes du Pays Clermontois a la compétence pour le prélèvement, la gestion et l'entretien du réseau et la distribution de l'eau potable sur la commune d'Agnetz. Ce service est délégué par affermage à la Lyonnaise des Eaux jusqu'en 2023.

La ressource en eau potable est prélevée par 4 forages situés dans la vallée de la Brèche au nord du lieu-dit « Moulin de la Brèche » sur la commune de Clermont, puis est stockée dans une réserve également située sur la commune de Clermont. L'eau prélevée est de bonne qualité bactériologique et physico-chimique pour les 4 points de captage selon les derniers prélèvements de décembre 2017 publiés sur le site du Ministère de la santé. Ces points de captage sont bien protégés par Déclaration d'Utilité Publique instaurant dès 1974 et 1996 des périmètres de protection rapproché et éloigné.

Au total, 1.400.000 m³ ont été prélevés en 2015 sur la commune de Clermont pour l'usage domestique, et 670.000 m³ pour un usage industriel, soit environ 30% de la quantité d'eau prélevée. Deux autres points de captage complètent la quantité de ressource prélevée, à Etouy avec près de 35 000 m³ prélevés et à Breuil-le-Vert avec 14.000 m³ prélevés pour l'alimentation en eau potable en 2015. La ressource en eau potable est disponible en quantité suffisante pour assurer l'alimentation en eau potable des 37 621 habitants recensés dans la CCPC en 2015 (soit environ 145 L/hab/j), et assurer ainsi une gestion équilibrée de la ressource à long terme, permettant l'accueil de nouveaux habitants sur le territoire de la communauté de communes.

D'après le gestionnaire du réseau, ce dernier ne pose pas de problème particulier sur la commune. L'acheminement du château d'eau vers la commune se fait par un réseau de 250 mm de diamètre depuis la RD931/rue Siméon Guillaume de la Roque. Le réseau dessert le bourg d'Agnetz par la rue des Buttes (200 mm de diamètre), Gilocourt et Boulincourt par la rue de la Canonnière (150 mm de diamètre) et Ronquerolles par la rue des Patis qui dispose d'une canalisation de 200 mm de diamètre. La connaissance et la gestion patrimoniale des réseaux sont assurées par 15 points de contrôle.

Les secteurs voués à l'accueil de nouveaux habitants sur la commune d'Agnetz ont été déterminés en partie en fonction de la capacité des réseaux d'eau potable disponibles aux droit des secteurs à enjeu d'aménagement : le secteur 1AUh de la rue du Pont de Terre à Ronquerolles se situe dans la continuité de la rue des Patis, donc desservi par un réseau de 200 mm de diamètre ; les secteurs le long de la RD931 sont desservis par la principale canalisation d'alimentation en eau potable du territoire ; le secteur au nord de Ronquerolles est également desservi par une canalisation de 200 mm et le secteur de Boulincourt, situé au cœur de la trame déjà bâtie, est alimenté par des canalisations de 100 à 125 mm de diamètre rue Henri Lalbert, rue des Raques et rue Charles Morenville.

Les secteurs voués au développement économique sont également bien équipés en réseaux d'alimentation en eau potable avec une canalisation de 100 mm de diamètre rue Dorée qui vient alimenter le site d'activité de Ronquerolles et une canalisation de 200 mm pour la rue Siméon Guillaume de la Roque qui longe le site d'activités de Ramecourt.

Il convient de rappeler que dans les zones urbaines délimitées au PLU, la commune doit amener les réseaux jusqu'au devant de la propriété, s'il n'existe pas. Le raccordement de la construction à la conduite sur la voie publique est à la charge du propriétaire. Dans les zones à urbaniser (AU), délimitées au PLU, le règlement peut demander à l'aménageur de prendre en charge l'aménagement des réseaux.

ASSAINISSEMENT

La Communauté de Communes du Pays Clermontois a la compétence pour la collecte et le traitement des eaux usées sur la commune d'Agnetz, qui, comme pour l'eau potable, est délégué à la Lyonnaise des Eaux.

La commune est reliée à la station d'épuration de Breuil-le-Vert mise en service en 1998, d'une capacité maximale de 30 000 EH (bien que dimensionnée pour 22 000 EH), sur laquelle sont raccordés les réseaux des communes d'Agnetz, Breuil-le-Vert, Clermont et Fitz-James. Sa charge de traitement maximale recensée en 2016 est de 25 472 EH et son débit de référence est de 5 000 m³ d'eaux usées traitées par jour en moyenne. Les eaux usées sont rejetées dans le cours d'eau de la Brèche après traitement, au lieu-dit « Entre deux eaux ». En décembre 2017, ses rejets sont jugés conformes selon le site du Ministère de l'écologie. Des projets d'agrandissement de l'équipement sont en cours, avec la création de trois files de traitement.

Au total, 19 092 habitants sont raccordés à cette station selon le dernier recensement de 2015. La capacité résiduelle de la station est de plus de 10 000 habitants et des projets d'agrandissement de l'équipement sont en cours avec la création de 3 files de traitement. L'équipement ne présente donc pas de problème de capacité et pourra permettre le développement démographique des communes.

Un zonage d'assainissement a été réalisé en 2006 et l'ensemble des secteurs agglomérés de la commune est classé en assainissement collectif. Le réseau est performant et jugé aux normes. Il achemine les eaux usées de la commune par une canalisation de 200 mm de diamètre de la rue de la Croix Verte jusqu'à la station d'épuration de Breuil-le-Vert. Les secteurs de projet inscrits au PLU sont tous bien raccordés à des canalisations de dimension suffisante pour collecter le nombre de foyers projetés sur les secteurs à enjeu d'aménagement : le secteur 1AUh de la rue du Pont de Terre, les secteurs le long de la RD931, le secteur au nord de Ronquerolles et le secteur de Boulincourt sont tous desservis par des réseaux de 200 mm de diamètre, à l'exception du secteur le long de la RD931 proche du giratoire qui est inscrit au schéma d'assainissement mais qui n'est pas encore raccordé, et dont l'aménagement permettra d'ailleurs de raccorder les constructions situées au sud de la RD931 au réseau d'assainissement.

Ces secteurs correspondent tous à des secteurs classés en assainissement collectif dans le zonage d'assainissement, validé par les services de l'Etat en 2006, à l'exception du secteur situé en face de la rue de la Canonnière qui présente cependant un caractère constructible puisque suffisamment desservi par l'ensemble des réseaux. Tous les secteurs à enjeu d'aménagement devront donc être reliés au réseau d'assainissement, comme le prévoient les dispositions réglementaires des zones urbaines et à urbaniser, ce qui assure une bonne gestion des eaux usées et limite les risques de rejets dans les milieux naturels.

Quelques écarts sont inscrits en assainissement non collectif dans le zonage d'assainissement des eaux usées. Il s'agit de la ferme et de Saaten Union au sud du bois de Ronquerolles, du moulin du Pont du Roy au nord de Ronquerolle, de l'abbaye de Saint-Rémy, des constructions isolées de la rue des Patis et dans la vallée de la Brèche au sud de Ronquerolles, des constructions rue des Sources et du pas de tir à l'arc au sud-est du territoire communal, en limite avec Clermont. La Communauté de Communes du Pays

Clermontois est chargée du contrôle des dispositifs d'assainissement mis en place (contrôle technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages neufs ou réhabilités) et du contrôle du bon fonctionnement et du bon entretien des installations.

Une enquête a été réalisée par la Lyonnaise des eaux pour les installations d'assainissement individuelles, indiquant qu'une grande majorité d'entre elles était non-conforme. Il convient donc d'encadrer les projets de division/densification des parcelles concernées par l'assainissement autonome. Une surface de terrain importante non-imperméabilisée est en effet demandée par le règlement d'aménagement de la Communauté de Communes en secteur d'assainissement non-collectif.

GESTION DES EAUX PLUVIALES

Sur la commune de Agnetz, les eaux de ruissellement sont recueillies par un réseau séparatif d'eaux pluviales doublant le réseau d'assainissement dans la plupart des secteurs agglomérés. Seuls certains secteurs ne sont pas raccordés au réseau d'eau pluvial sur la rue du Faÿ, la voirie de l'Usage et l'Avenue Philippe Courtial. Sont recensés quelques problèmes de gestion des eaux parasites (eau de sources et eau de toitures intégrées dans le réseau) ce qui peut entraîner la saturation de l'équipement. La CCPC contrôle tous les branchements et raccordements pour éviter une mauvaise gestion des eaux pluviales.

Depuis la cuesta et de la forêt de Hez-Froidmont au sud de la commune, plusieurs talwegs traversent les trames urbanisées. D'après le schéma de gestion des eaux pluviales, les eaux de ruissellement traversent notamment le secteur de Boulincourt et proviennent de l'est de la rue Georges Hardiville pour rejoindre à l'ouest le ru de la Garde. Les terrains bâtis au sud de la rue de l'Empire sont concernés par un risque de ruissellement provenant de la forêt de Hez-Froidmont et qui rejoignent également le ru de la Garde situé au nord de la rue de l'Empire. Un axe de ruissellement emprunte la rue de la Montagne au sud pour rejoindre le ru situé plus au nord. Des axes sont également identifiés au sud du bourg d'Agnetz et rejoignent la canalisation puis le fossé qui marque la séparation avec la commune de Clermont. A Ronquerolles, on recense principalement un talweg qui suit le chemin rural de Clermont à Erquery à l'ouest de l'abbaye de Saint-Rémy et rejoint la trame bâtie au niveau de la rue de l'Abbaye.

L'ensemble de ces axes de ruissellement sont bien gérés dans les secteurs urbanisés de la commune grâce au réseau d'eau pluviale qui collecte et traite une majorité des eaux qui suivent les axes formés par les voies de circulation. Ainsi, dans tous les secteurs dont l'enjeu est particulièrement important, le réseau pluvial est suffisamment dimensionné pour assurer une gestion adaptée, sans risque d'inondation ou de débordement. A Boulincourt, la rue Georges Hardiville est dotée d'un réseau de 300 mm de diamètre, la rue Raymond Benoist et le bout de la rue Aurélien Masse sont équipés par des canalisations de 400 mm. Une grande partie de la rue de l'Empire dispose d'un réseau de 300 mm de diamètre. En amont de la rue de la Montagne se trouve un bassin d'orage. Les eaux pluviales qui s'écoulent par l'axe de ruissellement proche de l'église sont collectées dans le réseau pluvial enterré avant de rejoindre un fossé un fossé qui longe les propriétés bâties au nord de la rue du Faÿ jusqu'à rejoindre le ru marquant la limite avec Clermont. Enfin, à Ronquerolles, également concerné par un talweg qui s'écoule rue de l'Abbaye, le réseau pluvial est de 400 mm de diamètre rue du Champ Monette et de 300 mm rue de Froissy.

Un ensemble d'ouvrages viennent compléter le réseau d'eaux pluviales, à commencer par des bassins de rétention et d'infiltration situés à l'arrière de la salle communale (3 bassins de grande capacités connecté au réseau d'eau pluviale de la rue de la Canonnière par un fossé et des canalisations de 500 mm de diamètre), à l'extrémité de l'impasse du Ru (d'une capacité de 45 m³) et de la rue des Sablons (60 m³), à l'extrémité de la rue Aurélien Masse (doté d'un séparateur d'hydrocarbure), et un puits d'infiltration rue du Champ Monette, ainsi que dans la zone d'activités de Ramecourt, également doté de bac dégraisseur et séparateur d'hydrocarbure. On compte de nombreux fossés dont celui entre deux propriétés bâties au sud-est de la rue Georges Hardeville, impasse du Ru reliant les eaux en provenance de Boulincourt vers le ru de la Garde et dans le lotissement de la rue du Bois d'Agnetz (également doté d'un séparateur d'hydrocarbure). Une buse relie la rue des Raques et la rue Henri Lambert et permet de drainer les eaux en provenance de l'axe de ruissellement à l'est

vers le réseau d'eau pluviale de la rue Henri Lambert et un puisard a été aménagé rue de l'Empire. Ainsi, au regard de l'ensemble de ces installations, les eaux pluviales d'Agnetz sont bien gérées, le risque d'inondation est maîtrisé et le risque de pollution des eaux de ruissellement avant rejet dans le milieu naturel (ru de la Garde, fossés ou vallée de la Brèche) est très limité.

Des aménagements seront prochainement préconisés par le schéma de gestion des eaux pluviales ou cours d'étude par la commune par la Communauté de Communes du Pays Clermontois. (cf : Courrier de la CCPP page suivante).

Ces aménagements seront traduits réglementairement dans le PLU de la commune d'Agnetz par une procédure de modification ou révision du document, après adoption du schéma de gestion des eaux pluviales par le Conseil Communautaire (prévu fin 2018) de façon à ce que la collectivité (Commune ou EPCI) se donne les moyens fonciers de réaliser les ouvrages de gestion des eaux pluviales préconisés et étudie les meilleures techniques de gestion, en privilégiant les techniques d'hydraulique douce.

À noter que les dispositions réglementaires du PLU prévoient la gestion à la parcelle des eaux pluviales, au moins pour les constructions nouvelles, et que les secteurs à enjeu d'aménagement sont tous raccordables au réseau d'eau pluvial de dimension suffisante.

Clermont, le 19 JUIN 2018

M. Jean-Pierre ROUSSELLE
Maire d'Agnetz
Mairie
78 Rue de Fay
60600 Agnetz

Service émetteur	ADMINISTRATION
Suivi	William LÉCIEUX- 03 44 50 85 00
Courriel	secretariat.general@pays-clermontois.fr
Courrier Recommandé avec Accusé de Réception <input type="checkbox"/>	
Référence	LO-SD2018-033
P.J	1

Objet : Etude des eaux pluviales

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu solliciter mes services pour avoir des précisions sur l'étude Eaux Pluviales, menée par la Communauté de Communes du Clermontois, actuellement en cours sur votre territoire communal.

Ces précisions devant être portées auprès de l'État, dans le cadre de l'arrêt de votre révision du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme.

J'ai le plaisir de vous apporter les éléments de réponse suivants.

L'étude susvisée n'est pas terminée à ce jour. Un document de travail vous a été présenté le 13 juin dernier mais ne constitue, comme indiqué précédemment, qu'un document de travail (voir pièce jointe).

En matière de planning, cette étude doit aboutir à l'élaboration d'un schéma intercommunal de gestion des eaux pluviales, qui serait présenté pour adoption au conseil communautaire de décembre 2018.

L'étude sur votre commune sera compilée avec celles des autres communes concernées, à partir du mois de septembre prochain. Des commissions « assainissement » sont prévues à cet effet sur septembre et octobre.

Les aspects financiers seront étudiés sur novembre. Si ce dossier a la maturité requise, il sera présenté au Bureau des Maires avant son adoption en Conseil Communautaire.

Telles sont les informations que je souhaitais vous communiquer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Lionel OLLIVIER
Président
Communauté de communes du Clermontois



LOT N°1 : COMMUNE D'AGNETZ

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Rapport Hydraulique

Phase 3 : Préconisations

DOCUMENT DE TRAVAIL



SODEREF Oise
100 rue Louis Blanc
60 765 MONTATAIRE Cedex

Dossier n° O116/O118

Rédacteur GC

Indice D

Vérificateur PB

Date 26/04/2018

DECHETS MENAGERS

La collecte des déchets est gérée par la Communauté de Communes du Pays Clermontois. La Communauté de Communes a confié la mission de la collecte et du traitement des déchets au Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO).

Sur la commune d'Agnetz, le jour de collecte des déchets ménagers est le jeudi et la collecte des déchets verts le lundi. Le tri sélectif se fait par apport volontaire aux points de collectes : à Ronquerolles route de l'Abbaye, sur le Parking du Leader Price, face au stade et à la salle Sainte-Agnès. La déchetterie (apports volontaires) la plus proche est située à Breuil-le-Sec.

En conséquence, la gestion des déchets est correctement assurée sur la commune et n'implique pas d'enjeux notables en matière d'environnement.